

n'avons pas eu beaucoup de temps pour préparer les réponses mais que nous n'avons pas eu beaucoup de temps non plus pour songer à certaines questions.

D'après les plans actuels, le secrétaire général lui-même recevrait du commandant de la force une demande de formations supplémentaires pour accomplir la tâche que les Nations Unies lui ont demandé d'exécuter. Si les éléments qu'il avait n'étaient pas suffisants, le secrétaire général saisirait tout d'abord de la requête le comité consultatif de l'Assemblée qui a été constitué pour le conseiller. Si la demande de troupes supplémentaires n'était pas très importante, il serait peut-être fort possible d'y satisfaire sans qu'on fasse d'autres démarches pour demander à l'un quelconque des pays qui auraient manifesté le désir d'aider, mais dont on n'aurait pas demandé les contributions, ou bien il pourrait être possible de s'adresser à quelque autre pays. Si l'augmentation était importante, il pourrait être nécessaire de revenir devant l'Assemblée générale et de lui demander d'accroître la force d'un certain nombre.

M. Low: Le ministre sait-il si la force d'urgence occupera toute la zone du canal, ou bien a-t-on déjà délimité le territoire où elle ira?

L'hon. M. Pearson: Aucune décision n'a été prise, monsieur le président. Elle devra l'être à la lumière des circonstances. Sauf erreur, on n'a pas limité de fait la région que la force occuperait pour remplir les fonctions qui lui ont été attribuées.

M. Michener: A propos justement de la composition de la force, je crois comprendre qu'il y a une limite, en ce sens que les grandes puissances n'ont pas la faculté de faire partie de la force; c'est-à-dire les États-Unis, —pourtant, je ne suis pas sûr, en ce qui concerne les États-Unis...

Une voix: Oui, toutes les quatre.

M. Michener: ...mais la Russie, la Grande-Bretagne et la France. Le ministre pourrait peut-être dire quelles sont les limites précises quant à savoir qui peut se joindre à nos troupes au sein de cette force. A-t-on le pouvoir de rejeter toute force offerte et, dans ce cas, qui a le pouvoir de la rejeter? Dans cette hypothèse, faudrait-il déférer le cas à l'Assemblée, ou le cas pourrait-il être réglé par le secrétaire général? Je ne veux pas poser de questions auxquelles on ne peut répondre, mais j'aimerais que le ministre nous dise à quel point les arrangements sont précis à l'heure actuelle. A mon sens, il est important pour la Chambre de savoir au juste avec quelles troupes nos forces peuvent servir et qui a le dernier mot à dire quant à la constitution éventuelle de la force.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, comme l'a fait remarquer l'honorable député, cette force se trouve naturellement soumise à de très importantes restrictions étant donné que les membres permanents du Conseil de sécurité se trouvent exclus. C'est une restriction incontestable; mais, en dépit de cette exclusion, il reste encore dans le monde de nombreux pays membres des Nations Unies où l'on puisse puiser, et dont les gouvernements désirent apporter des contributions supplémentaires. Il n'y a aucune autre limite aux offres de contribution aux Nations Unies à cette fin. Vingt-trois gouvernements ont déjà fait des offres et je pense que huit de ces offres ont été agréées. Les offres sont faites au secrétaire général, qui n'en a refusé aucune. Il a accepté certaines offres et se prévaudra des autres selon ses besoins et comme il lui paraîtra souhaitable de le faire. La consigne générale que lui a donnée l'assemblée dans cette résolution, c'est que cette force doit, dans toute la mesure du possible, être une force équilibrée.

M. Harkness: Monsieur le président...

M. MacDonnell: Monsieur le président...

M. Harkness: Pourrais-je poser une question supplémentaire? Je n'ai pas pu dégager clairement de la réponse du ministre ce que sera exactement la contribution du Canada d'ici une ou deux semaines. Le ministre nous a dit que, parmi les 6,000 hommes qui constitueront cette force d'ici huit jours ou, tout au moins, d'ici peu de temps,—je ne sais pas précisément quel est le délai dont il a parlé,—se trouveraient les 2,400 Canadiens désignés à ces fins par notre gouvernement. J'en conclus que les *Queen's Own* figurent parmi les 6,000 hommes qui seront engagés d'ici huit ou quinze jours ou, en tout cas, d'ici le temps dont a parlé le ministre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je ne saurais dire exactement si, dans les calculs faits par le secrétaire général et qui laissent prévoir une augmentation de 1,500 à 2,000 hommes d'ici quelques semaines, il a pensé à la totalité des *Queen's Own*. On me dit qu'il songe à demander d'autres troupes canadiennes, de façon à remplir les cadres de la force qu'il envisage à l'heure qu'il est. Je ne saurais dire si ce chiffre vise les *Queen's Own* ou pas. Ce que je sais toutefois, et ce que confirmera mon collègue de la Défense nationale, c'est que dans les 48 dernières heures nous avons reçu du secrétaire général une autre demande, qu'il ne faisait d'ailleurs que retransmettre à la requête du général commandant. On nous a demandé d'autres troupes du service des transmissions. J'ignore si nous pourrions les